

Moran, auteur d'un ouvrage sur cette dévotion. Approuvée par les évêques d'Espagne, la dévotion du mois du Rosaire fut bénie par Pie IX, qui l'enrichit d'indulgences. C'est le pape Léon XIII qui, par son encyclique du 1er Septembre 1883 l'a rendue obligatoire pour l'Eglise universelle, afin d'attirer sur elle en ces temps troublés, la protection toute spéciale de la reine du Rosaire.

*Quels sont les exercices prescrits pour le mois du Rosaire ?* Les exercices du mois du Rosaire consistent dans la récitation publique et quotidienne pendant tout le mois d'octobre, de cinq dizaines du Rosaire, suivies des litanies de la sainte Vierge, et d'une prière spéciale indulgenciée en l'honneur de saint Joseph. Ces exercices doivent se faire dans toutes les églises publiques, soit le matin, durant la sainte messe, soit le soir, devant le Saint Sacrement exposé à l'adoration des fidèles.

*Quelles sont les indulgences accordées par N. S. Père Léon XIII, pour le mois du Rosaire ?*

1° Une indulgence de sept ans et sept quarantaines pour l'assistance à chacun des exercices.

2° Une indulgence plénière à gagner une fois dans le mois aux conditions ordinaires de la confession, de la communion et de la visite.

Pour gagner cette indulgence il suffit d'avoir assisté *dix fois* aux exercices quotidiens.

3° Une autre indulgence plénière le premier dimanche d'octobre ou dans l'octave.

*Le mois du Rosaire ne peut-il se célébrer qu'en octobre ?*

Le Souverain Pontife a concédé aux Ordinaires la faculté de le faire célébrer en novembre et même en décembre, dans les paroisses où les travaux des champs pourraient l'exiger.

---

Nous invitons tous les fidèles à venir en grand nombre, avec une foi simple et une humilité sincère, *au pardon du Rosaire*. Que tous viennent s'agenouiller aux pieds de Marie. Ceux qui souffrent, surtout ceux-là, qu'ils viennent. Marie, nous l'appellons mère, mère des malheureux, mère des affligés, mère des souffrants, mère de tous ceux que Jésus aimait, mère de tous ceux qui n'ont point de mère. Pour tous ceux-là, elle a des bontés, des